

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### **SÉANCE DU 6 MARS 2006**

À la session régulière du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue à l'Hôtel de Ville le 6 mars 2006 et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: Simon Simard, Bruno Breton, Denise Grenier, Patrice Dodier, Jack Garneau et Chantal Rouleau.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Normand Potvin, maire.

M. André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy sont aussi présents.

A) Présences et ouverture de la séance du 6 mars 2006 par M. Normand Potvin, maire.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 mars 2006.

Résolution 2006-03-1576

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 6 mars 2006 tel que remis à chaque membre du conseil.

-adopté-

C) Adoption des procès-verbaux des séances du 6 et du 27 février 2006.

Résolution 2006-03-1577

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 6 et du 27 février 2006 sont adoptés tels que remis à chaque membre du conseil.

-adopté-

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 27 février 2006.

Résolution 2006-03-1578

Proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 27 février 2006 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

-adopté-

E) Questions des personnes présentes dans la salle.

- 1) M. Ross Bennett. Dépose une demande écrite pour avoir l'autorisation de tenir des encans sur sa propriété. Le maire l'informe que le Comité consultatif d'urbanisme étudiera sa demande.
- 2) M. Bernard Clément. Demande si le conseil a discuté de l'implantation d'un réseau d'égout public dans le secteur de la rue Ladouceur à Johnville. Le maire l'informe que ce projet sera étudié prochainement.

- 3) M. Yves Théroux. S'informe si la décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ) concernant l'évaluation de sa propriété a bien été transmise à la municipalité et où en est le dossier devant être traité par le service d'évaluation de la MRC du Haut-Saint-François. Le maire lui signale que la municipalité a en main le jugement du TAQ et qu'une vérification sera faite auprès du service d'évaluation.
- 4) M. Claude Lecompte. Demande si la Ville de Cookshire-Eaton est favorable à la nouvelle structure d'agglomération imposée par le gouvernement du Québec. Le maire l'informe que ce sujet sera discuté à la prochaine réunion de travail du conseil.

#### F) Correspondance.

Résolution 2006-03-1579

1. Gouvernement du Québec – Les Prix québécois de la citoyenneté 2006.
2. Cabinet de la ministre des Affaires municipales et des Régions – Accusé de réception de notre lettre du 17 janvier 2006 relative à une demande d'intervention.
3. Ministère des Affaires municipales et des Régions – Réponse à notre résolution concernant notre demande de remboursement d'un montant équivalent au crédit de taxe foncière auquel les contribuables de l'arrondissement Newport ont bénéficié au cours des 3 dernières années.
4. Ministère des Transports – Demande d'amélioration de la signalisation à l'intersection de la route 251 et du chemin Orr. L'étude du Ministère démontre que le site n'est pas problématique. / Accusé de réception de notre demande d'amélioration de l'intersection de la route 251 et du chemin North à Johnville.
5. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Avis de déplacement d'un poteau en bande riveraine (ruisseau Sawyer). / Nouveau formulaire et guide de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout.
6. Commission de toponymie – Copie conforme d'une lettre adressée à Newport qui officialise le nom « Newport » pour désigner la nouvelle municipalité.
7. Emploi Québec – Salon Priorité-Emploi les 7 et 8 avril 2006 à l'Édifice d'Expo-Sherbrooke.
8. FCM – 69<sup>e</sup> Congrès annuel et Expo municipale du 2 au 5 juin 2006.
9. UMQ – Communiqués : « Compensation pour la collecte sélective. Grâce à la patience et à la persévérance de l'UMQ, les municipalités obtiennent un engagement du ministre Mulcair pour une compensation à 100 %. » ; « Coûts de prolongement du réseau d'Hydro-Québec. Favoriser le développement des territoires municipaux... sans encourager l'étalement urbain. » ; « Négociations territoriales globales avec les Innus. L'UMQ se réjouit de la nomination de M. Yves Fortier. »
10. FQM – Communiqués : « Réforme du mode de scrutin. L'intégrité des régions doit être respectée. » ; « Préservation du patrimoine religieux : un choix à faire. » ; « La Fédération Québécoise des Municipalités

réagit positivement à la formation du cabinet fédéral. ». Contact FQM, vol. 1, no 27 et vol. 2, no 2.

11. Conseil sport loisir de l'Estrie – Le vent d'Est, vol. 6, no 21.
12. AQTR – 41<sup>e</sup> Congrès annuel les 9, 10 et 11 avril 2006.
13. Chantier jeunesse – Recherche de partenaire d'accueil.
14. Bell Canada – Formation d'une nouvelle fiducie de revenu de téléphonie locale.
15. Groupement forestier coopératif St-François – Travaux d'aménagement forestiers réalisés sur notre territoire.
16. Commission scolaire des Haut-Cantons – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.
17. Bulletin Loisir HSF, vol. 8, no 1.
18. Bulletin d'information touristique, février 2006.
19. Escadron 670 Haut-Saint-François – Demande de participation financière.
20. Regroupement des centres-villes et des artères commerciales – Services offerts. / Congrès national les 19 et 20 avril 2006.
21. Les composts du Québec inc. – Information sur la saison 2006.
22. Service des archives de l'archidiocèse de Sherbrooke inc. – Demande d'aide financière.

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par le conseiller Jack Garneau, il est résolu que la correspondance soit mise en filière.

-adopté-

G) Autres sujets.

- 1) Demande de dérogation mineure 2006-001-D, M. Sylvain Maheu, 147 rue Cookshire, Sawyerville.

Résolution 2006-03-1580

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2006-001-D de M. Sylvain Maheu, 147 rue Cookshire, Sawyerville (lot 5C-14, rang 3, cadastre du canton Eaton) à une séance tenue le 15 février 2006;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le conseiller Patrice Dodier et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Sylvain Maheu.

-adopté-

- 2) Bibliothèque municipale, point de service de Johnville, renouvellement du bail.

Résolution 2006-03-1581

Proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer le renouvellement du bail de location du local de la bibliothèque municipale, point de service de Johnville, situé au 178 route 251, avec Mme Claudette Quirion et M. Laurent Quirion tel que déposé.

-adopté-

- 3) Appropriation d'un montant de 5 590,00 \$ provenant du surplus de l'ancienne Ville de Cookshire.

Résolution 2006-03-1582

Proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Jack Garneau, il est résolu d'autoriser l'appropriation d'un montant de 5 590,00 \$ provenant du surplus de l'ancienne Ville de Cookshire visant le paiement des dépenses 2005 effectués à la station d'épuration des eaux usées, secteur Cookshire.

-adopté-

- 4) Appropriation d'un montant de 10 326,75 \$ provenant du surplus de l'ancienne Ville de Cookshire.

Résolution 2006-03-1583

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu d'autoriser l'appropriation d'un montant de 10 326,75 \$ provenant du surplus de l'ancienne Ville de Cookshire visant le paiement des dépenses 2005 effectués au site des neiges usées, secteur Cookshire.

-adopté-

- 5) Radiation de mauvaises créances.

Résolution 2006-03-1584

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général / secrétaire-trésorier concernant la liste des mauvaises créances se terminant le 31 décembre 2005 ;

CONSIDÉRANT qu'il appert de ce rapport que des mauvaises créances pour la somme de 20 522,86 \$ ne pourront être recouvrées ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effacer ces mauvaises créances ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Simon Simard et résolu de radier les mauvaises créances apparaissant sur le rapport déposé.

-adopté-

- 6) La Bambinerie, signature d'un bail, 102 rue Principale Est, Cookshire.

Résolution 2006-03-1585

Proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général /

secrétaire-trésorier à signer le bail de location du local situé au 102 rue Principale Est à Cookshire avec la Bambinerie tel que déposé.

-adopté-

- 7) Loisirs Cookshire inc., aide financière dans le cadre du règlement 36-2004.

Résolution 2006-03-1586

CONSIDÉRANT le règlement 36-2004 fixant le montant que la Ville de Cookshire-Eaton peut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2005;

CONSIDÉRANT que le montant prévu dans le règlement peut être utilisé afin de subventionner Loisirs Cookshire inc., organisme à but non lucratif qui gère le bâtiment industriel locatif situé au 825-827 rue Pope, Cookshire;

CONSIDÉRANT le rapport financier déposé par Loisirs Cookshire inc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par la conseillère Denise Grenier et résolu d'accorder une aide financière de 11 791,00 \$ à Loisirs Cookshire inc. selon les dispositions du règlement 36-2004.

-adopté-

- 8) Contrat pour la cueillette et le transport des conteneurs pour déchets 2005-2006.

Résolution 2006-03-1587

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par le conseiller Patrice Dodier, il est résolu d'accorder le contrat de la cueillette et du transport des conteneurs à déchets, pour un montant de 8 604,00 \$ (plus les taxes) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2006, aux Entreprises Daniel Lévesque (St-Malo) Ltée. Le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

-adopté-

- 9) Achat d'un jeu de feux de circulation mobile et temporaire.

Résolution 2006-03-1588

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu d'autoriser l'achat d'un jeu de feux de circulation mobile et temporaire, pour un montant de 9 675,70 \$ (plus les taxes), selon l'offre déposée par Signalisation de l'Estrie.

-adopté-

- 10) Développement domiciliaire Craig Nord (M. Pierre Caron), addenda au protocole d'entente.

Résolution 2006-03-1589

Proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer l'addenda no 1 au protocole d'entente intervenu

entre la municipalité et M. Pierre Caron, concernant le développement domiciliaire Craig Nord, tel que déposé.

-adopté-

11) Modification de la résolution sur le droit supplétif.

Résolution 2006-03-1590

CONSIDÉRANT qu'en vertu des modifications apportées à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. D-15.1), une municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton juge approprié de décréter l'imposition d'un tel droit supplétif;

PAR CONSÉQUENT, pour toutes ces raisons, il est proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par la conseillère Denise Grenier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton décrète qu'un droit supplétif au droit de mutation d'un montant de 200,00 \$ doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert selon les conditions prévues aux articles 20.1 à 20.8 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* et plus particulièrement :

- Le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévu au paragraphe a) du premier alinéa de l'article 20 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*.
- Le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'acte est relatif au transfert d'un immeuble entre conjoints suite à un décès.
- Le droit supplétif n'a pas à être payé en sus de celui que prévoit l'article 19.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*. Par ailleurs, si le débiteur paie le premier avant de recevoir l'avis de cotisation relatif au second, la municipalité rembourse le premier dans les trente (30) jours qui suivent celui où elle reçoit la remise prévue à l'article 1129.30 de la Loi sur les impôts.
- Dans le cas visé au deuxième alinéa de l'article 17.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, le montant du droit supplétif, payé en raison du transfert qui cesse de donner lieu à l'exonération, est appliqué en compensation du montant du droit de mutation qui devient payable. Le compte transmis en vertu de cet alinéa mentionne ce crédit.
- Lorsque le transfert est fait pour partie à un concessionnaire qui est exonéré du paiement du droit de mutation et pour partie à un autre qui ne l'est pas, seul le premier doit payer le droit supplétif et le montant de celui-ci est établi en fonction de la portion de la base d'imposition qui correspond à la partie du transfert qui lui est faite.

Toutefois, lorsque la base d'imposition du droit de mutation qui aurait autrement été payable est inférieure à 40 000.00 \$, le montant du droit supplétif est égal à celui du droit de mutation.

Cette résolution abroge la résolution 2003-03-0389 et est rétroactive au 15 décembre 2005.

-adopté-

12) Onyx Industries inc., paiement de facture, honoraires professionnels.

Résolution 2006-03-1591

Proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu d'autoriser le paiement de 132 768,37 \$ (incluant les taxes) à Onyx Industries inc. concernant les travaux de vidange, de déshydratation, du transport et de la disposition des boues de la station d'épuration du secteur de Cookshire, selon la recommandation de M. Jacques Pezet de Teknika HBA et les dispositions du règlement 45-2005 concernant la vidange des boues de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Cookshire.

-adopté-

13) Mme Yolande Dion-Gosselin, demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture (construction d'une résidence). Modification de la résolution 2006-02-1555.

Résolution 2006-03-1592

CONSIDÉRANT que Mme Yolande Dion-Gosselin fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la construction d'une résidence sur les lots 7-i et 7-h, rang VIII, cadastre du Canton Eaton;

CONSIDÉRANT que, tel que requis à l'article 58.2 de la Loi, mention est faite qu'il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité, hors de la zone agricole, pour la construction d'habitations unifamiliales;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte les dispositions du règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que le fait d'autoriser cette construction n'ajouterait pas davantage de pressions sur le milieu agricole étant donné que cette propriété est située dans un secteur où on retrouve à proximité des résidences unifamiliales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par le conseiller Bruno Breton et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet de Mme Yolande Dion-Gosselin.

Cette résolution abroge la résolution 2006-02-1555.

-adopté-

14) M. Dawson St-François, demande d'autorisation à la CPTAQ, aliénation d'une partie de terrain.

Résolution 2006-03-1593

CONSIDÉRANT que M. Dawson St-François, domicilié au 930 route 253 fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du

Québec (CPTAQ) pour régulariser une situation d'occupation sans titre de propriété d'une partie du lot 15-B, rang XI, cadastre du Canton Eaton ;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Denise Grenier et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet de M. Dawson St-François.

-adopté-

- 15) Mise aux normes du système d'approvisionnement en eau potable, secteur Cookshire.

Résolution 2006-03-1594

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu de poursuivre les travaux de mise aux normes du système d'approvisionnement en eau potable du secteur de Cookshire selon l'estimation préliminaire datée du 22 février 2006 préparée par M. Pierre Grondin, ingénieur, totalisant 75 000,00 \$.

Le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à accorder les contrats dans le cadre de ces travaux.

-adopté-

H) Propositions des membres du conseil.

Aucune.

I) Avis de motion.

Aucun.

J) Étude et adoption de règlements.

- 1) Règlement 58-2006 amendant le règlement de zonage 416-01 de Cookshire.

Résolution 2006-03-1595

Proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu d'adopter le règlement 58-2006 amendant le règlement de zonage 416-01 de Cookshire afin de modifier les zones A-3 et A-4 pour créer la zone A-15 et ajouter de nouvelles définitions d'activités dites « champêtres ».

-adopté-

- 2) Règlement 60-2006 concernant les demandes d'occupation du domaine public.

Résolution 2006-03-1596

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu d'adopter le règlement 60-2006 concernant les demandes d'occupation du domaine public.

-adopté-

- 3) Règlement 61-2006 concernant l'obligation d'avoir un bac roulant pour les matières recyclables.

Résolution 2006-03-1597

Proposé par le conseiller Bruno Breton, appuyé par le conseiller Patrice Dodier, il est résolu d'adopter le règlement 61-2006 concernant l'obligation d'avoir un bac roulant pour les matières recyclables.

-adopté-

- 4) Règlement 63-2006 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour différents services municipaux pour l'année 2006.

Résolution 2006-03-1598

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le conseiller Patrice Dodier, il est résolu d'adopter le règlement 63-2006 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour différents services municipaux pour l'année 2006.

-adopté-

#### K) Varia.

- 1) Ferme Frio SENC, demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'implantation d'une garderie sans cages et salle de toilettage pour chiens. Modification de la résolution 2006-02-1556.

Résolution 2006-03-1599

CONSIDÉRANT que Ferme Frio SENC, au 4350 chemin Grondin, fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'un service de garderie sans cages et d'une salle de toilettage pour chiens ;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte les dispositions du règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Bruno Breton, appuyé par le conseiller Jack Garneau et résolu à l'unanimité d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet de Ferme Frio SENC.

Cette résolution abroge la résolution 2006-02-1556.

-adopté-

- 2) Avis de motion concernant la modification du règlement de zonage numéro 371-2000 du Canton Eaton afin de régir les usages résidentiels en zone agricole permanente.

Résolution 2006-03-1600

Avis de motion est donné par la conseillère Denise Grenier qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement concernant la modification

du règlement de zonage numéro 371-2000 du Canton Eaton afin de régir les usages résidentiels en zone agricole permanente.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

- 3) Adoption par résolution du premier projet de règlement 65-2006 modifiant le règlement de zonage numéro 371-2000 du Canton Eaton afin de régir les usages résidentiels en zone agricole permanente.

#### Résolution 2006-03-1601

Proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Jack Garneau, il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 65-2006 modifiant le règlement de zonage numéro 371-2000 du Canton Eaton afin de régir les usages résidentiels en zone agricole permanente.

-adopté-

- 4) Réorganisation administrative.

#### Résolution 2006-03-1602

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton doit procéder à une réorganisation administrative suite à la reconstitution de Newport ;

CONSIDÉRANT que la situation budgétaire engendrée par le départ de Newport oblige la Ville de Cookshire-Eaton à revoir ses besoins en personnel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Simon Simard et résolu :

QUE le poste d'agent de bureau classe 2 occupé par Mme Halina Adams soit aboli à compter du 15 mai 2006 ;

QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement occupé par Mme Nicole Jolicoeur soit diminué à 4 jours par semaine à compter du 20 mars 2006 ;

QUE le poste d'agente de bureau classe 1 occupé par Mme Deborah Geary-Stanley soit diminué à 4 jours par semaine à compter du 20 mars 2006.

-adopté-

- 5) Achat d'une camionnette pour le service des travaux publics.

#### Résolution 2006-03-1603

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu d'autoriser l'achat d'une camionnette de marque GMC 2001, pour un montant de 10 000,00 \$, plus les taxes, selon l'offre déposée par le Centre de rénovation Le Craig. Des feux de circulation routière et un gyrophare pour un coût estimé de 2 000,00 \$ seront ajoutés au camion.

-adopté-

- 6) Vente d'un camion International SS 1987.

Résolution 2006-03-1604

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu d'autoriser la vente du camion International SS 1987 (numéro 24-87) pour un montant de 5 500,00 \$, plus les taxes, selon l'offre déposée par Lussier centre du camion Ltée.

-adopté-

- 7) Club d'autos-neige Cookshire inc, demande de passage.

Résolution 2006-03-1605

Proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu de renouveler, pour le Club d'autos-neige Cookshire inc., les droits de traverses suivants :

Secteur Sand Hill

- Chemin Lower;
- Chemin Chute (2 traverses);
- Chemin Dolbec;
- Chemin Maguire;

Secteur Cookshire-East Angus

- Chemin Leblanc;
- Chemin Lower;
- Chemin Flanders.

Secteur La Patrie

- Rue Station Est;
- Rue Station Ouest;
- Rue Principale Sud;
- Rue Principale Nord;
- Chemin Flanders;

-adopté-

- 8) Aménagement forestier et agricole des sommets, vente d'une action à M. Clayton Laberee.

Résolution 2006-03-1606

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par le conseiller Patrice Dodier, il est résolu d'autoriser la vente d'une action d'Aménagement Forestier et Agricole des Sommets inc. que la municipalité détient à M. Clayton Laberee au coût de 75,00 \$. Le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à signer tout document relatif à cette vente.

-adopté-

L) Questions des personnes présentes dans la salle.

- 1) M. Bernard Clément. Demande des informations sur le camion Inter que la municipalité a vendu et sur le camion en location. De plus, il veut savoir si la municipalité envisage la possibilité de refaire appel à l'entreprise privée pour l'entretien des chemins d'hiver. Le maire

répond à ses questions et précise que toutes les avenues pour diminuer les coûts d'entretien des chemins seront étudiées.

M) Clôture de la séance.

Résolution 2006-03-1607

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le conseiller Patrice Dodier, il est résolu que la séance soit close.

-adopté-

---

Normand Potvin  
Maire

---

André Croisetière  
Directeur général / secrétaire-trésorier